



PROGRAMME « ARTICULER L'ANALYSE AT ET LA DEMARCHE D'EVVP POUR AMELIORER LES PRATIQUES PREVENTION DE SON ENTREPRISE - Certification CARSAT »

OBJECTIFS : Mettre en oeuvre les démarches complémentaires d'évaluation des risques professionnels et d'analyse d'accident du travail. Concevoir un plan d'actions issu d'une analyse des risques professionnels combinant les démarches d'évaluation des risques professionnels et d'analyse des accidents du travail.

Intervenants : Consultants formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels diplômés en sécurité au travail.

CONTENU DE FORMATION

PUBLIC CONCERNE : Toute personne désignée par le chef d'établissement pour déployer la stratégie d'analyse des risques définie par le dirigeant dans la lettre d'engagement en mettant en oeuvre les démarches d'évaluation des risques professionnels et d'analyse des accidents du travail.

PRE REQUIS : Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée dans les services prévention des caisses de Sécurité Sociale.

DUREE : 4 jour(s) (1j = 7h)

DATE(S) & HORAIRES : A définir

LIEU : Dans une salle mise à votre disposition dans notre organisme ou dans votre établissement.

DELAI D'ACCES :

INTRA : 15 jours minimum entre la demande de date et la date réelle de formation.

INTER : se référer aux dates sur le site web.

Personnes en situation de handicap : ce délai est susceptible d'être allongé du fait de la mobilisation d'interlocuteurs adaptés.

EVALUATIONS ET VALIDATION :

La validation des compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de référent à l'EvRP/AAT (modèle national FORPREV). La délivrance du certificat est conditionnée par la validation de la totalité des domaines de compétences évalués.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

3 minimum / 10 maximum

TARIF(S) JOUR HT :

INTER = 450 € / pers (La session inter-entreprises est maintenue sous réserve d'atteinte du nombre minimum de participants.) INTRA = 1 220€

Module 1 : Contribuer à l'état des lieux des pratiques de l'entreprise en matière de prévention des risques pour ajuster la démarche d'analyse.

Les bonnes pratiques du réseau prévention dans la démarche d'analyse des risques.

Repérer la place de l'EvRP et de l'AAT dans la démarche globale de prévention dans son entreprise.

Réaliser l'état des lieux des pratiques en analyse des risques de l'entreprise, dégager les bonnes pratiques et les axes de progrès.

Module 2 : Favoriser une démarche d'analyse pluridisciplinaires et participative en mobilisant les ressources allouées.

Veiller au maintien des conditions facilitant le déploiement d'une démarche d'analyse des risques au plus proche de la réalité du travail tout en garantissant l'implication des parties prenantes.

Assurer une approche pluridisciplinaire

Partager une méthode d'observation de la situation de travail et son organisation.

Proposer des mesures de prévention en s'appuyant sur les résultats de l'analyse menée et sur une démarche participative.

Module 3 : Contribuer à l'évaluation de la démarche d'analyse des risques professionnels pour favoriser sa pérennité.

Evaluer les démarches d'EvRP et d'AAT pour les améliorer.

Favoriser une culture de prévention dans le fonctionnement de l'entreprise.

Gérer le suivi des démarches déployées.

Module 4 : Déployer la démarche d'analyse des risques professionnels par une approche à priori.

S'assurer que les conditions soient réunies avant le déploiement d'une EvRP.

Recueillir des faits à partir de l'analyse de la situation de travail

Déterminer des causes de l'accident.

Module 5 : Proposer un plan d'actions en lien avec l'analyse des risques professionnels et faciliter la prise de décision

Proposer des mesures de prévention en s'appuyant sur les résultats de la démarche menée (EvRP, AAT) et sur une démarche participative.

Proposer des actions en prévention agissant sur les différentes composantes de la situation de travail et portant sur les facteurs de prévention suivants : humains, organisationnels et techniques.

Prioriser les actions de prévention proposées.

Les critères techniques, sociaux et réglementaires

Proposer une temporalité des actions

Associer les contributeurs déjà mobilisés